



## CONTRAT DE SERVICE D'ÉTALON

CECI N'EST QU'UN EXEMPLE DE CONTRAT QUE NOUS ÉTABLISSONS POUR LES SAILLIES DE NOS ÉTALONS. CHAQUE CONTRAT EST PERSONNALISÉ EN FONCTION DES ATTENTES DE CHACUNE DES PARTIES.

**Cette entente intervient entre :**

**Ranch Namaspamoos**

**ET**

**PROPRIÉTAIRE DE LA JUMENT**

249, Route 221 Sud  
Lacolle, Qc J0J 1J0 Canada  
ranchnamaspamoos@curlyquebec.com  
+1 (450) 246-4641

CE CONTRAT est effectif à compter du \_\_\_\_\_ et pour une durée de 4 mois. Si le propriétaire de la jument ne la présente pas à l'étalon dans ces délais, les frais de saillies seront remboursés, mais le montant de réservation sera conservé par le propriétaire de l'étalon à titre de dédommagement.

1 . Le propriétaire de la jument accepte de faire saillir sa jument \_\_\_\_\_  
Enregistrement. N°. \_\_\_\_\_ Couleur \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_,  
Père \_\_\_\_\_ Enr. No. \_\_\_\_\_  
Mère \_\_\_\_\_ Enr. No. \_\_\_\_\_

à l'étalon **NOM DE L'ÉTALON**, de race \_\_\_\_\_ dont le N°  
d'enregistrement est \_\_\_\_\_, et de payer les sommes dues (voir plus bas).

- 2 . Tous les frais de pension et de vétérinaire doivent être payés sur une base hebdomadaire. La jument ne sera pas remise à son propriétaire tant que tous les frais de saillie, de pension, de service vétérinaire et autres dépenses entourant cette saillie ne seront pas réglés en totalité. Aucun Certificat de saillie ne sera délivré tant que toutes les sommes dues n'auront pas été versées intégralement.
- 3 . Le Ranch Namaspamoos accepte de rembourser avec diligence les frais de saillies (moins les frais de réservation) au propriétaire de la jument si la jument ne devient pas enceinte après 3 tentatives de fécondation effectuées sur une période de 4 mois. Si la jument ne donne pas naissance à un poulain vivant et en bonne santé, le Ranch Namaspamoos offrira un autre service d'étalon, sans frais supplémentaires, au propriétaire de la jument, après avoir reçu un avis vétérinaire confirmant l'une ou l'autre de ces situations et que le Certificat de saillie aura été retourné au Ranch Namaspamoos.
- 4 . Le Ranch Namaspamoos fournira au propriétaire de la jument les documents nécessaires à l'enregistrement du poulain à naître auprès de l'International Curly Horses Organization (ICHO) au plus tard la semaine suivant la naissance du poulain.
- 5 . Tous les poulains nés d'un étalon du Ranch Namaspamoos doivent être enregistrés avec le préfixe

«Namaspamoos» à leur nom et leur prénom doit commencer par la même lettre que celui de l'étalon (C= Chimo, B= Beau-Nanza, Pa= Passion, Pi=Pirate).

6. D'un commun accord, les deux parties prenantes acceptent que ce contrat soit considéré comme nul en cas du décès de l'étalon ou s'il devenait impropre à la reproduction. Toutes les sommes versées par le propriétaire de la jument lui seront remboursées, y compris le montant de réservation.
7. Le propriétaire de la jument accepte que le Ranch Namaspamoos ne puisse être tenu responsable de quelque maladie, accident, blessure ou mort survenant à la jument et/ou le poulain l'accompagnant, et le Ranch Namaspamoos s'engage à agir au meilleur de sa connaissance et d'exercer une supervision sérieuse des actes de saillie et de prendre soin de la jument et de son poulain au meilleur de son jugement. De même, le propriétaire de la jument ne sera pas tenu responsable de quelque maladie, accident, blessure ou mort survenant à l'étalon.
8. Le propriétaire de la jument a la responsabilité de prendre une assurance qui couvrira sa jument et son poulain, tant pour les risques de transports que le temps qu'ils passeront au Ranch Namaspamoos. Si le propriétaire de la jument décide de ne pas se munir d'assurance, le Ranch Namaspamoos ne pourra être tenu responsable d'aucune dépense en cas d'accident.
9. Le propriétaire de la jument accepte que le Ranch Namaspamoos fasse passer un examen vétérinaire propre aux conditions de saillie à sa jument et exige, si nécessaire, un examen plus approfondi (dans la suspicions de maladie vénérienne par exemple), le tout aux frais du propriétaire de la jument. Cela inclus les vermifuges, le traitement d'infections, les mesures préventives, l'examen de base dans un objectif de saillie, test de grossesse si nécessaire et toutes conditions d'urgence.
10. AVANT l'arrivée de la jument au Ranch Namaspamoos, la jument doit être déferrée à l'arrière et son propriétaire doit fournir :
  - résultats négatif du test de l'anémie infectieuse des équidés (AIE) (*Coggin's test*) datant de moins de 30 jours.
  - preuve de vaccination à jour (rhino/influenza, tétanos).
  - certificat vétérinaire de bonne santé et d'aptitude à procréer, ainsi que les résultats d'un dépistage des maladies sexuellement transmissibles comme l'artérite virale et la métrite contagieuse.

Ainsi que toutes les informations pertinentes concernant la jument et son poulain :

Vermifuge: dernière application : \_\_\_\_\_ Produit utilisé: \_\_\_\_\_

Vaccinations:

Tétanos: Oui Non, Rage : Oui Non Fluvac EWT : Oui Non Gourme : Oui Non,

Virus du Nil Occidental : Oui Non

Autres : \_\_\_\_\_

Maladie infectieuse ou contacts? : \_\_\_\_\_

#### 11. Garantie de poulain vivant :

Dans le cadre de ce contrat, un poulain vivant est défini comme un poulain né en bonne santé, pouvant se tenir debout et se nourrir sans assistance au plus tard au troisième jour de sa vie. Un poulain tué ou blessé par sa mère ou par accident n'est pas couvert par cette garantie.

Le Ranch Namaspamoos offrira un autre service de saillie, sans frais de saillie ni frais de réservation, s'il est

prévenu dans les sept (7) jours suivant la mise bas. Trois injections du vaccin contre la Rhinopneumonie équine auront dû être donnés à la mère durant sa gestation (au 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> mois de gestation, preuve vétérinaire exigée). La nouvelle saillie pourra avoir lieu dès que l'ancien Certificat de saillie aura été retourné au Ranch Namaspamoos et selon les modalités d'une nouvelle entente.

12. Dès que le propriétaire de la jument ou son représentant autorisé aura signé et retourné ce contrat au Ranch Namaspamoos, l'entente sera considérée comme conclue entre les deux parties. Ce contrat n'est pas transférable.

13. Le certificat d'enregistrement de la jument ou une photocopie (recto/verso) doit être joint à ce contrat.

**14. Prix de saillie et pension :**

Prix de la saillie en monte naturelle : 1000.00 \$ . Ce prix inclut : 5 jours de pension pour la jument + jusqu'à 5 saillies en monte naturelle qui se feront durant cette période de 5 jours + le montant de réservation non-remboursable de 250.00\$ . Les taxes applicables ne sont pas incluses.

Prix de la pension de la jument : toute journée supplémentaire sera facturée 7.00\$ pour une jument seule et 9.00\$ pour une jument accompagnée d'un poulain.

Le dépôt de réservation, non-remboursable, doit être payé à la signature du contrat. Des factures détaillées seront émises en temps et lieux.

**AUTORISATION DE TRAITEMENT:** par la signature de ce contrat, le propriétaire de la jument autorise la saillie, les traitements associés à la saillie et les soins vétérinaires (de routine et d'urgence). Le Ranch Namaspamoos s'engage à faire tous les efforts raisonnables afin de contacter le propriétaire de la jument en cas d'urgence. Si la jument est couverte par une assurance, son propriétaire doit fournir toutes les informations pertinentes concernant la compagnie d'assurance dès l'arrivée de la jument au Ranch Namaspamoos. Le Ranch Namaspamoos ne peut pas être tenu responsable pour tout dommage ou perte imprévisible ou incontrôlable. Le propriétaire de la jument ou son représentant a lu et compris les termes de cette entente et les accepte:

DATE \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

PAR: \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire de la jument ou de son représentant

\_\_\_\_\_  
Pour le Ranch Namaspamoos

Frais de saillie = \_\_\_\_\_ \$ DATES de saillie \_\_\_\_\_

Total de frais de pension pour la jument \$7 x \_\_\_\_\_ jours = \_\_\_\_\_ \$

Autres dépenses = \_\_\_\_\_ \$

Moins dépôt = \_\_\_\_\_ \$ Notes \_\_\_\_\_

Total des frais dus = \_\_\_\_\_ \$

Note : Ces montants peuvent être sujets à la TPS et/ou la TVQ là où la loi s'applique.

*Il existe deux exemplaires de ce contrat, chacun détenu par l'une des parties signataires*

**##### FIN DE CONTRAT #####**